



MAIRIE
de
68500 BERGHOLTZ

COMMUNE DE BERGHOLTZ RESERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

RESPONSABLE : Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :

DATE DE RESERVATION :

matin après-midi soirée journée

NATURE DE LA RESERVATION :

MISE A DISPOSITION DE LA CUISINE : OUI NON

MISE A DISPOSITION DE LA VAISSELLE : OUI NON

NOMBRE APPROXIMATIF DE PERSONNES : (120 maxi)

PRIX DE LA LOCATION : €

CHAUFFAGE (forfait de 30€ du 1^{er} novembre au 31 mai) : OUI NON **Poubelle à sortir :**

PARTICIPATION RIOM 20€ : (à sortir en fin de nettoyage) OUI NON TRI OMR

CAUTION VERSEE :

(50 € seront retenus sur la caution si l'état de propreté ne donne pas satisfaction)

Le locataire devra justifier au moment de la réservation de la souscription d'un contrat d'assurance responsabilité civile et fournir l'attestation correspondante, ainsi qu'un chèque de caution de 500€ et un chèque d'arrhes de 50% de la location.

Le chèque d'arrhes sera encaissé sauf dénonciation de votre part au plus tard 30 jours avant la date de réservation.

Le locataire s'engage à fournir tous les documents nécessaires à la location de la salle dans un délai de 2 semaines avant la date de réservation.

Le chèque de règlement sera à remettre lors du second état des lieux (montant majoré de la casse).

J'ai pris connaissance du règlement qui figure au dos de cette feuille et m'engage à le respecter.

Fait en double exemplaire à Bergholtz .

CLES REMISES LE :

CLES RENDUES LE :

DATE :

SIGNATURE (mention lu et approuvé) :

La sous-location de la salle à une personne extérieure du village est interdite, sous peine de facturation du tarif plein extérieur, à savoir 400€

CAUTION RENDU LE :

DATE :

SIGNATURE :

Signature responsable :